



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Laon, le 24 décembre 2013

Communiqué de presse

Lutte contre l'insécurité routière : L'alcool en ligne de mire

Durant les fêtes de fin d'année, les **services de Gendarmerie et de Police seront particulièrement mobilisés pour rendre les routes axonaises plus sûres.**

A cette occasion de **nombreux éthylotests seront distribués pour sensibiliser les conducteurs aux risques de la conduite en état d'ivresse. Il est en effet de la responsabilité de chacun de vérifier son aptitude à prendre la route en toute sécurité en cas de consommation d'alcool.**

Avoir le réflexe "éthylotest"

Il permet à chacun de s'auto-contrôler avant de reprendre le volant.

➔ Sécurité routière : des résultats 2013 peu satisfaisants pour le département

Sur les **onze premiers mois de l'année**, le nombre d'accidents corporels recensés dans l'Aisne s'établit à 244 contre 254 en 2012.

Les résultats de la sécurité routière demeurent fragiles. En effet, au cours de ce mois de décembre 2013, 6 victimes ont été recensées établissant ainsi le **bilan provisoire pour l'année 2013 à 40 morts sur les routes de l'Aisne contre 38 en 2012.**

Il revient à chacun d'entre nous d'adopter un comportement responsable et vigilant et de respecter les règles du code de la route afin de préserver des vies.

➔ L'alcool, première cause de danger sur les routes

Du 1^{er} janvier 2013 au 22 décembre 2013, l'alcool et les stupéfiants ont provoqué 12 accidents mortels sur les routes axonaises, entraînant le décès de 13 personnes. Si ce facteur accidentogène est en régression depuis 2007, il n'en constitue pas moins une des principales causes **d'accidents mortels dans l'Aisne.**

L'alcool et les stupéfiants avaient provoqué 15 accidents mortels en 2012, contre 16 accidents mortels en 2011, 11 en 2010, 17 en 2009, 21 en 2008 et 22 en 2007. Au cours de ces cinq années, la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants s'est avérée soit la première, soit la deuxième cause d'accidents corporels sur les routes de notre département.

Chiffres clefs de l'action des forces de l'ordre dans le département

➔ **4 815** : Nombre de contrôles alcoolémie par les services de police et de gendarmerie depuis le début de l'année

➔ **+1,8%** : Les suspensions de permis de conduire sont en légère augmentation par rapport à 2012 - 1209 suspensions de permis de janvier à novembre 2013 contre 1187 en 2012

➔ **+ 49,4 %** : augmentation des suspensions pour conduite sous l'emprise de stupéfiants (133 en 2013 contre 82 en 2011).

➔ **848** : suspensions pour conduite sous l'emprise d'un état alcoolique de janvier à novembre 2013, **première cause de suspension** (c'est 6,4 % de moins qu'en 2012 - 848 en 2013 contre 906 en 2012).

➔ Recommandations

Le taux d'alcool limite autorisé est de 0,5 g d'alcool par litre de sang soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré.

Il suffit de deux verres d'alcool, au cours d'un repas, pour atteindre le taux de 0,50 g à partir duquel la conduite est interdite. En effet, un « verre » représente à peu près la même quantité d'alcool que ce soit : 25 cl de bière à 5°, 12,5 cl de vin de 10° à 12° ou encore 3 cl d'alcool distillé à 40° (whisky, anisette, gin). **La consommation limite ne dépend pas seulement du volume mais du degré d'alcool contenu.**

Un sujet en bonne santé élimine 0,10 g à 0,15 g d'alcool par heure. Contrairement aux idées reçues, aucun « remède » n'efface les effets de l'alcool : café salé, cuillerée d'huile, repas très calorique...

➔ Quand on tient à quelqu'un, on le retient : 10 conseils pour retenir un ami a bu



Pour en savoir plus :

Visionnez le film de la sécurité routière « Le choix » : <http://youtu.be/5yg4fgyZ6KM>

Lors d'une fête entre amis, une personne en état d'ébriété s'apprête à rentrer chez elle en véhicule. Bien sûr, elle se sent capable de conduire... puisque c'est l'alcool qui le lui dit ! **C'est donc à vous de lui retirer le permis de rentrer.**

1. La corde sensible

N'ayez pas peur de **faire part à votre ami de vos réelles inquiétudes** à le voir prendre le volant dans son état. L'idée est simple : le faire culpabiliser (un peu) pour le dissuader (beaucoup).

2. L'union fait la force

Vos invités sont vos alliés. Avec eux, faites comprendre à votre ami que vous ne céderez pas jusqu'à ce qu'il se plie à vos multiples arguments. L'idée est de lui faire réaliser que votre démarche est légitime et tournée vers lui.

3. Mettez-le au défi

Il se dit capable de conduire ? A lui de vous le prouver ! Mettez-le au défi de réussir quelques tests.

4. Proposez-lui d'être raccompagné

Ne prenez pas le risque de perdre votre ami pour le prix d'un taxi ! Proposez-lui ce mode de transport pour être raccompagné ou désignez une autre personne présente à condition bien sûr, qu'elle soit en état de le faire.

Et puis n'oubliez pas de rassurer votre ami sur son véhicule. Dites-lui bien qu'il ne risque rien, que vous y veillerez et qu'il reviendra le chercher demain.

5. Faites durer la soirée

Pourquoi se quitter maintenant ? Pourquoi justement ne pas songer à refaire le monde autour de quelques verres...non alcoolisés ?

Profitez-en pour demander à vos convives s'ils n'ont pas une petite faim. Un plat de pâtes, même à 4 heures du matin, peut faire des heureux !

6. Faites le souffler

Si vous avez eu la bonne idée d'acheter un éthylotest, ou si vous êtes en boîte de nuit, c'est le moment de vous en servir. **Faites souffler votre ami et regardez ensemble le résultat.** L'argument est imparable.

7. Proposez-lui de dormir sur place

Votre fête touche à sa fin, **invitez votre ami à passer une bonne nuit de sommeil chez vous.** Veillez à présenter votre proposition aussi simplement que possible pour que votre ami ne se sente pas gêné d'accepter. Il préfère retrouver le confort de son lit ? La parade est simple : « Vu l'état dans lequel tu es, tu ne feras aucune différence. »

8. Demander de l'aide

N'hésitez pas à prendre son téléphone pour **contacter l'un de ses proches** : amis, famille...

Ils sauront sans doute trouver les bons mots pour le raisonner. Si vraiment vous ne pouvez joindre personne, prévenez les autorités. Elles sauront vous conseiller.

9. Confisquez-lui ses clefs

Dès lors que votre ami n'aura rien voulu entendre de vos arguments, il ne vous laisse plus le choix : vous devez lui confisquer ses clés.

Par ce geste, vous lui évitez un retrait de permis ou vous lui sauvez la vie. Faites appel à ses sentiments en lui présentant cet ultime recours comme un gage d'amitié et non comme une sanction. Sans doute qu'après, il vous dira merci !

10. Agitez le spectre du retrait du permis

Cette démarche n'est jamais agréable à faire envers un ami, mais elle est redoutable d'efficacité.

Rappelez-lui les 135 euros d'amende. Faites-lui peur avec le retrait de 6 points sur son permis, surtout s'il a besoin de son véhicule pour travailler. **Amenez-le à se poser la question : « Perdre son permis et son travail, ça fait beaucoup pour une soirée, non ? »**

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 10 - 06 73 48 42 97

Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr

<https://www.facebook.com/prefetdelaisne>